

Maison médicale Foch à Houilles : c'est parti pour la pose de la 1re pierre !



Promesse tenue ! Face au manque de médecins et à la pénurie de locaux, la municipalité s'est engagée à renforcer l'offre de santé proposée aux Ovillois en créant une maison médicale. Implantée au 5-7 avenue du Maréchal-Foch, en plein cœur de ville, cette nouvelle structure de 600 m² réunira treize cabinets médicaux dont un cabinet d'infirmiers. Ce jeudi 20 mars, Julien Chambon, maire de Houilles en présence de Pierre Bédier, président du département, a posé la première pierre de ce chantier très attendu.

Développer l'offre de santé pour les Ovillois, une priorité

Afin de maintenir et développer l'offre d'accès aux soins à destination des Ovillois, la ville de Houilles a travaillé en partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat pour construire une maison médicale. Cette structure s'étendra sur près de 600m² et accueillera sous le même toit, treize cabinets médicaux.

Bien que la santé ne soit pas une compétence directe de la Ville, il est de notre devoir de faire tout notre possible pour améliorer les conditions de vie de chaque Ovillois. Transformer un appartement en cabinet médical comme nous l'avons fait au 54, rue Hoche était nécessaire mais pas suffisant. D'où la création d'une maison médicale implantée au 5-7, avenue du Maréchal-Foch, en face de la place du 14-Juillet.

indique Julien Chambon, maire de Houilles.

Des locaux en cœur de ville, accessibles à tous

L'accès principal de la maison médicale se fera de plain-pied, depuis l'avenue du Maréchal-Foch. La totalité des locaux sera accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans les conditions définies par la loi du 11 février 2005. Située en plein cœur de ville, elle est facilement accessible à pied ou à vélo, en transport en commun (gare et arrêts de bus à proximité) ou en voiture (parking public attenant).

Pour les Ovillois à mobilité réduite et les personnes âgées éloignées des locaux de la future maison médicale, la Ville, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose un service de transport à la demande qui leur permettra de faciliter leur accès aux soins.

Lancement des travaux en mars 2025, et après ?

Après plusieurs mois de préparation, c'est désormais chose faite ! Le 20 février dernier, Hauts-de-Seine Habitat, à la tête de la maîtrise d'œuvre, a signé l'ordre de service (OS) donnant le top départ de la mise en place du chantier de la maison médicale. Cette signature intervient après la réception de l'avis positif de la Direction Départementale des Territoires (DDT) concernant les termes de la convention de déversement temporaire des eaux d'exhaure dans le cadre des travaux in situ. Cette dernière faisant référence à une délibération votée lors du Conseil municipal du 17 octobre 2024.

Calendrier des travaux

Mars 2025

Judi 20 mars : cérémonie officielle de pose de la première pierre

Installation du chantier et démarrage des travaux

Avril à juin 2025

Démarrage des terrassements et voiles contre terre

Juillet à septembre 2025

Démarrage des travaux de gros œuvre

Mars 2026

Fin des travaux de gros œuvres

Premier trimestre 2027

Fin des travaux et libération de la voirie

Nous sommes ravis d'annoncer la pose de la première pierre de la maison médicale, un projet très attendu par les Ovillois. Houilles est une ville attractive et dynamique, mais le manque de locaux adaptés est un frein à l'installation. La maison médicale aidera à combler ce manque, et offrira aux professionnels de santé un lieu d'exercice agréable et fonctionnel. Cependant, nous n'attendons pas la livraison de la maison médicale pour la remplir. Grâce à l'accompagnement spécifique de la Ville, plusieurs professionnels de santé envisagent déjà de s'y installer, et cinq médecins – trois généralistes, un ORL et un pédiatre - se sont d'ores et déjà engagés à y exercer. Cette maison médicale est une étape cruciale dans l'amélioration de l'accès aux soins des ovillois, une priorité pour notre équipe municipale.

Céline Prim, adjointe au Maire déléguée à la Santé, au handicap et aux Solidarités.

La maison de santé Foch, en chiffres

Construite sur un territoire classé Z.I.P (Zone d'intervention Prioritaire) par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S), en 2018 – actant ainsi la dégradation des conditions d'accès aux soins des Ovillois, la Maison de santé Foch offrira une offre médicale complète pour un coût global de 2 800 000 €. Ce montant est subventionné à hauteur de :

- 1 200 000 € par le Comité départemental des maisons médicales ;
- 250 000 € par la région Île-de-France ;
- 250 000 € par l'Agence Régionale de Santé.

Un cadre de travail agréable et fonctionnel pour les professionnels

Située en rez-de-chaussée, la maison de santé dispose d'un accès sécurisé - par un dispositif adapté - totalement indépendant de l'immeuble d'habitation. Les locaux mis à dispositions comportent :

- Un espace accueil ;
- Une dizaine de cabinets de médecins généralistes et/ou spécialistes ;
- Un espace infirmier(e) ;
- Des locaux administratifs nécessaires à la vie de la structure (salle de réunion, salle de convivialité ;
- Treize places de parking destinées aux professionnels de santé.

La maison de santé offre également un jardin arboré « le Clos fleuri » autour duquel elle s'articule. Les vues y sont orientées afin que les patients, comme le personnel puissent bénéficier d'un cadre apaisant. Un espace poussette a également été pensé dans un sas thermique annexant l'accueil et la salle d'attente.

Professionnels de santé : comment candidater ?

Afin de compléter la liste des médecins déjà engagés, l'appel à candidature lancé par la Ville est toujours actif. A ce jour, la commune recherche :

- Des médecins généralistes, et/ou des médecins spécialistes. Travailler avec un assistant médical, et/ou accueillir des internes est un plus.
- Des professionnels de santé médicaux et paramédicaux conventionnés (infirmier(e)s, sage-femmes...).

Pour rappel, les médecins engagés bénéficient tous d'un loyer symbolique (1€/mois) le temps qu'ils puissent effectuer leur installation au sein de la maison de santé. Cette aide accordée par la Ville leur permet ainsi de pouvoir acheter leur équipement et de faciliter leur installation. L'aide accordée par la commune auprès des professionnels continue au-delà de leur installation avec la signature de loyers 30% moins chers que la valeur du marché.

Pour candidater, il suffit d'adresser un courriel à Céline Prim (adjointe au maire déléguée à la Santé) à : celine.prim@ville-houilles.fr

CONTACT

Paul Danielzik — Direction de la communication
Ville de Houilles
01 30 86 32 45 · paul.danielzik@ville-houilles.fr